



*COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE LA MARCHE BERRICHONNE*

**RAPPORT DU SERVICE PUBLIC  
DE PREVENTION ET DE GESTION  
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

**Sommaire**

**PARTIE 1 – LES INDICATEURS TECHNIQUES**

**CHAPITRE 1 – Le territoire desservi**

- 1.1 Le contexte territorial p. 4
- 1.2 La compétence « déchets » p. 5

**CHAPITRE 2 – La prévention des déchets**

- 2.1 Description des actions de prévention p. 6

**CHAPITRE 3 – La collecte des déchets : organisation**

- 3.1 La collecte des ordures ménagères p. 7
- 3.2 La collecte des emballages recyclables p. 7
- 3.3 La collecte des journaux, revues, magazines et du verre p. 7
- 3.4 La collecte des textiles, linges de maison et chaussures p. 7
- 3.5 La déchetterie du Verret à Aigurande p. 8
- 3.6 La déchetterie mobile p. 9

**CHAPITRE 4 – Les tonnages de déchets collectés**

- 4.1 Les ordures ménagères p.10
- 4.2 Les emballages recyclables p.10
- 4.3 La déchetterie du Verret p.10
- 4.4 Bilan des tonnages collectés en 2020 p.11
- 4.5 Bilan des tonnages valorisés en 2020 p.11

**PARTIE 2 – LES INDICATEURS ECONOMIQUE ET FINANCIERS**

**CHAPITRE 5 – Modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets**

- 5.1 Modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets p.13
- 5.2 Les principales prestations externalisées p.13
- 5.3 Coût du service et financement p.14

**ANNEXE**

Annexe 1 - Quelques tarifs de redevances

# Préambule

## Pourquoi un rapport sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets ?

D'après le code général des collectivités territoriales (article D.2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet.
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi, de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité. Il doit, ce faisant, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

Ce rapport est consultable sur le site internet de la communauté de communes :

[www.ccmarcheberrichonne.fr](http://www.ccmarcheberrichonne.fr)

# **PARTIE 1**

## **Les indicateurs techniques**

# CHAPITRE 1

## Le territoire desservi

### 1.1 - Le contexte territorial

La Communauté de Communes de la Marche Berrichonne se situe au sud-est du département de l'Indre en bordure du département de la Creuse.

Elle regroupe 9 communes : Aigurande, La Buxerette, Crevant, Crozon sur Vauvre, Lourdoueix Saint Michel, Montchevrier, Orsennes, Saint Denis de Jouhet et Saint Plantaire, soit une population de 5 807 habitants (recensement INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2020).

Son caractère est rural et elle comporte un secteur que l'on peut assimiler à un point touristique. (Saint Plantaire avec son Camping et la plage de Fougères). L'habitat est majoritairement pavillonnaire et dispersé.

COMMUNES	POPULATION INSEE (2019)	Nb Foyers facturés 2018	Nb Foyers facturés 2019	Nb Foyers facturés 2020	Evolution 2018/2020
Aigurande	1 457	868	865	864	-0,463%
La Buxerette	111	65	73	74	12,162%
Crevant	732	450	441	434	-3,687%
Crozon sur Vauvre	351	222	223	225	1,333%
Lourdoueix St Michel	320	223	220	216	-3,241%
Montchevrier	456	306	300	299	-2,341%
Orsennes	767	430	426	425	-1,176%
St Denis de Jouhet	983	576	582	586	1,706%
St Plantaire	630	445	442	442	-0,679%
<b>TOTAL</b>	<b>5 807</b>	<b>3 585</b>	<b>3 572</b>	<b>3 565</b>	<b>-0,561%</b>

Ces données intègrent le nombre de foyers familiaux et professionnels facturés

## 1.2 - La compétence « déchets »

C'est avec la création du SIVOM du Pays de la Marche Berrichonne que s'est engagée la gestion des déchets ménagers.

Sa première réalisation fut l'organisation d'une collecte intercommunale des déchets ménagers recouvrant l'ensemble du canton d'Aigurande. Les déchets étaient alors traités à Aigurande, par mise en décharge.

En 1987, une unité d'incinération fut mise en place sur le site d'Aigurande et l'ancienne décharge était réhabilitée pour devenir déchetterie. L'unité d'incinération a fonctionné jusqu'en 1999, date à laquelle elle fut fermée, ne pouvant plus répondre aux nouvelles normes environnementales exigées.

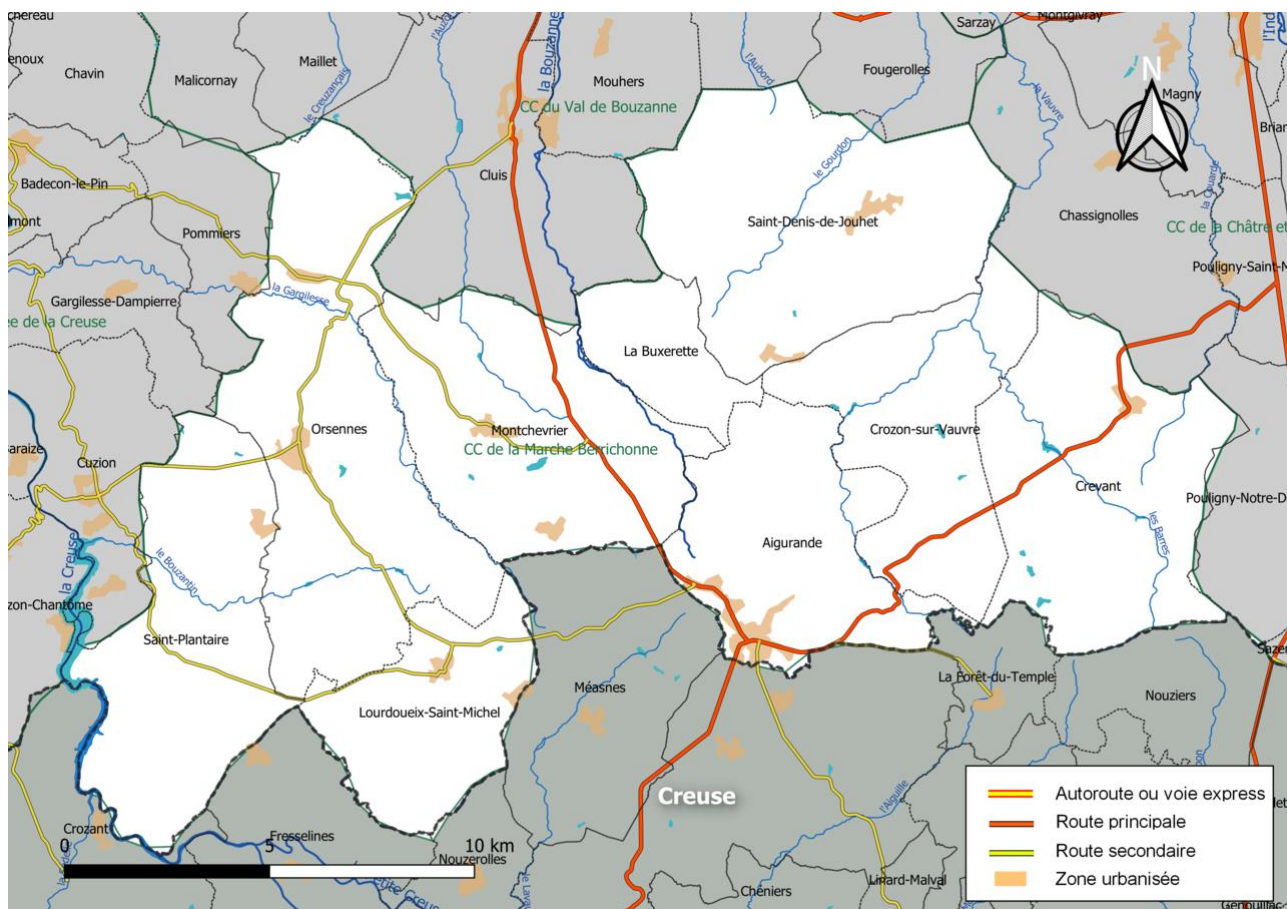
En mai 2000, la collecte sélective des emballages ménagers a été mise en place, entraînant une réorganisation complète des services de collecte et de traitement, services gérés directement par le SIVOM.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2007, le SIVOM du Pays de la Marche Berrichonne est devenu la Communauté de communes de la Marche Berrichonne.

Celle-ci garde la compétence, collecte et traitement des ordures ménagères, afin de poursuivre l'œuvre engagée par le SIVOM.

Toutes les actions ont pour objectif de répondre aux obligations réglementaires :

- l'interdiction de mise en décharge sans tri et valorisation préalable (loi du 13 juillet 1992),
- valoriser au minimum 50% des emballages dès juin 2011,
- la mise en œuvre du plan départemental d'élimination des déchets ménagers.



# CHAPITRE 2

## La prévention des déchets

### 2.1 – Description des actions de prévention

- Distribution de stickers « stop pub » à la Maison des services.

- Mise à disposition de broyeurs de végétaux pour les particuliers.

Une solution pratique, rapide mais aussi écologique ; en broyant ses végétaux, l'utilisateur réduit ses déchets et garde ainsi le broyat à des fins d'apport de matière sèche dans le processus de compostage ou de paillage.



- Incitation au compostage individuel.



- 165 composteurs individuels sont actuellement en service sur le territoire.

La Communauté de communes de la Marche berrichonne met à la disposition des habitants résidant dans une commune du territoire, un composteur de jardin ainsi qu'un bio seau.

L'utilisateur a pour objectif de pratiquer le tri sélectif des déchets verts et déchets organiques afin de diminuer sa production d'ordures ménagères pour contribuer à la protection de l'environnement.

- Edition d'un document d'information joint aux redevances.

# **CHAPITRE 3**

## **La collecte des déchets : organisation**

### **3.1 - La collecte des ordures ménagères**

Celle-ci est réalisée en porte à porte une fois par quinzaine pour la campagne, une fois par semaine pour les bourgs.

En juillet et Août la collecte des ordures ménagères résiduelles est réalisée une fois par semaine pour la campagne.

Les collectes tombant un jour férié sont en général reportées au lendemain.

Les agents chargés des collectes ont pour consigne de ne pas ramasser tous déchets valorisables ou qui, de par leur nature, ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères (dangereux ou encombrants).

Les ordures ménagères sont acheminées vers le site d'Aigurande avant d'être transportées au Centre d'Enfouissement Technique (CET) de Gournay géré par la Société d'Exploitation de Gournay.

### **3.2 - La collecte des emballages recyclables**

Celle-ci est réalisée en porte à porte une fois par quinzaine pour la campagne, une fois par semaine pour les bourgs. Elle a lieu les mêmes jours que la collecte des ordures ménagères à l'aide d'une benne compartimentée, permettant la collecte des deux flux.

Les collectes tombant un jour férié sont en général annulées.

Les agents chargés des collectes ont pour consigne de ne pas ramasser les déchets qui ne sont pas recyclables et de ne pas assurer un pré-tri lors de la collecte. Afin que les usagers se rendent compte de leur erreur de tri, les agents ont pour consigne de laisser en visuel le déchet concerné s'il n'y en a qu'un, ou de refuser l'ensemble du bac en cas de déchets non recyclables trop nombreux.

### **3.3 - La collecte des journaux, revues, magazines et du verre**

Celle-ci est réalisée en apport volontaire. Des conteneurs 750 litres ou colonne 4m<sup>3</sup>, ont été implantés sur l'ensemble des communes.

A Aigurande, les habitants du centre bourg ont été dotés d'un bac bleu permettant une collecte des JMR en porte à porte simultanément avec les emballages.

La fréquence de collecte s'adapte à la vitesse de remplissage des conteneurs, cela peut varier d'une fois par semaine ou quinzaine.

La liste des emplacements des points d'apports est consultable sur le site Internet de la Communauté.

### **3.4 - La collecte des textiles, linges de maison et chaussures**

Celle-ci est réalisée en apport volontaire. Des colonnes ont été implantées à la déchetterie et à Crevant, Montchevrier, St Denis de Jouhet, Orsennes et Aigurande (Le Sancy - local Croix Rouge)

La fréquence de collecte s'adapte à la vitesse de remplissage des colonnes.

La liste des emplacements des points d'apports est consultable sur le site internet de la Communauté.



### 3.5 - La déchetterie du Verret à Aigurande

Elle est ouverte les vendredi, samedi et lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.  
Le gardiennage est assuré par un agent de la Communauté de communes.

#### Les conditions d'accès :

L'accès est gratuit pour les particuliers et les professionnels, mais le volume de déchets apportés est limité à 1 m<sup>3</sup>/jour (estimation visuelle) pour l'ensemble des déchets.

Elle est accessible aux habitants de la communauté de communes de la Marche berrichonne ainsi que par convention, caduque au 31 décembre 2020, aux habitants de Lourdoueix Saint Pierre, Measnes et Chéniers (département de la Creuse).

Le règlement intérieur de la déchetterie précise les modalités d'accès et d'utilisation du site. Il est affiché à la déchetterie, et consultable sur le site Internet de la Communauté.

Les véhicules pesant plus de 3,5 tonnes (P.T.A.C) ne sont pas admis sur le site.

#### Les déchets collectés et filières d'élimination ou de valorisation :

Déchets	Entreprise de traitement	Type de traitement
Pelouses	CDC	Compostage/ Valorisation agricole
Déchets verts (branchage)	CDC	Compostage
Gravats inertes	CDC	Remblais
Cartons	EVOLIS 23 / SYTOM 36	Recyclage
Ferrailles	REVIVAL DERICHEBOURG	Recyclage
Batteries de véhicules	REVIVAL DERICHEBOURG	Recyclage
Huile de vidange	CHIMIREC DELVERT	Recyclage
Piles - Batteries	COREPILE	Recyclage
Déchets dangereux des ménages (DDM)	ECO-DDS	Dépollution, Recyclage, enfouissement ou incinération
Déchets d'Equipement Electriques et Electronique (DEEE)	Ecosystemes	Recyclage
Déchets Industriels Banals (DIB)	SEG	Enfouissement
Textiles, linges de maison, chaussures	Le Relais	Recyclage
Lampes, néons	RECYLUM	Recyclage
Déchets Activités de Soins à Risques	La Collecte Médicale	Incinération

### 3.6 – La déchetterie mobile



Calendrier 2020

COMMUNE	LIEU	DATE
ORSENNES	Parking, route de la Marche	Mardi 03 mars
CREVANT	Place de la mairie	Mardi 10 mars
LOURDOUEIX St MICHEL	Ancien collège	Mardi 17 mars
SAINT DENIS DE JOUHET	Champ de foire	Mardi 24 mars
MONTCHEVRIER	Parking, salle des fêtes	Mardi 31 mars
SAINT PLANTAIRE	La Chapelle du fer	Mardi 09 juin
ORSENNES	Parking, route de la Marche	Mardi 16 juin
SAINT DENIS DE JOUHET	Champ de foire	Mardi 23 juin
LA BUXERETTE	Ancien stade	Mardi 08 septembre
CREVANT	Place de la mairie	Mardi 15 septembre
LOURDOUEIX St MICHEL	Ancien collège	Mardi 22 septembre
MONTCHEVRIER	Parking, salle des fêtes	Mardi 29 septembre
SAINT PLANTAIRE	La Chapelle du fer	Mardi 06 octobre
ORSENNES	Parking, route de la Marche	Mardi 13 octobre
SAINT DENIS DE JOUHET	Champ de foire	Mardi 20 octobre

} Annulation (confinement)

La déchetterie mobile a accueilli 183 utilisateurs au cours de l'année 2020, marquée par une période d'inactivité due à l'état d'urgence sanitaire.

En l'absence de cette déchetterie mobile, ces utilisateurs auraient dû effectuer 23 056 km pour se rendre à la déchetterie de la Communauté de communes à Aigurande.

Elle a ainsi permis de collecter pour recyclage :

- 66 m<sup>3</sup> de ferrailles
- 7,7 m<sup>3</sup> de cartons
- 10 m<sup>3</sup> de petit DEEE
- 52 unités de gros DEEE (électroménagers)
- 19 m<sup>3</sup> de déchets verts.
- Des déchets spéciaux des ménages (emballages de phytosanitaires, pots de peinture, batteries, piles, ...).

Parallèlement, cet équipement permet de renforcer la lutte contre les dépôts sauvages avec une quasi-disparition.



# CHAPITRE 4

## Les tonnages de déchets collectés

### 4.1 – Les ordures ménagères

En 2020, le poids d'ordures ménagères collectées a été de **1 218 tonnes**, soit un ratio de 210 kg/hab.

Evolution des tonnages							
2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
1 418	1 387	1 142	1 227	1 251	1 261	1 239	1 218
	-2,24%	-21,45%	6,93%	1,92%	0,79%	-1,78%	-1,72%

La moyenne nationale 2017 pour les ordures ménagères est de 354 kg/habitant.

### 4.2 – Les emballages recyclables

En 2020, le poids des emballages recyclables collecté a été de **499 tonnes**, soit un ratio de 86 kg/hab.

Evolution des tonnages					
	2016	2017	2018	2019	2020
Emballages ménagers	198	200	206	183	164
Journaux/Revues/Magazines	143	154	151	132	121
Verre	275	305	338	256	202
Textiles, Linges, chaussures	30	30	30	30	12
<b>TOTAL</b>	<b>646</b>	<b>690</b>	<b>725</b>	<b>601</b>	<b>499</b>

La moyenne nationale pour les emballages recyclables, journaux et magazines est de 46 kg/hab, pour la CDC elle est de 21 kg.

Nationalement la moyenne est de 30 kg/habitant pour le verre, pour la CDC elle est de 35 kg.

### 4.3 – La déchetterie du Verret

En 2020, le poids des déchets collecté a été de **1 385 tonnes**, soit un ratio de 179 kg/hab. Le nombre d'habitants pris en compte étant de 7 722 puisque la Communauté autorise les habitants de Lourdoueix Saint Pierre, Measnes et Chéniers à utiliser la déchetterie, par une convention signée avec EVOLIS 23 jusqu'au 31 décembre 2020.

Déchets	2016	2017	2018	2019	2020
Déchets verts	Est. 200,00	Est. 200,00	Est. 200,00	Est. 180,00	Est. 200,00
Cartons	16,44	21,98	23,68	25,68	21,00
Ferrailles	107,06	75,44	91,38	132,32	113,00
Batteries de véhicules	3,56	3,40	0,00	0,00	1,00
Huile de vidange	2,20	1,00	2,00	2,00	2,80
Piles - Batteries	3,56	0,76	0,98	0,98	0,75
Ampoules/Néons		0,36	0,42	0,53	0,11
Déchets dangereux des ménages (DDM)	2,92	2,92	2,92	1,80	5,00
Déchets d'Equipement Electriques et Electronique (DEEE)	44,87	61,35	67,03	68,95	65,00
Mobiliers (mise en place en décembre 2020)					9,00
Déchets Industriels Banals (DIB)	441,32	486,70	635,42	759,80	664,00
Textiles, linges de maison, chaussures	3,05	3,05	3,05	3,05	3,35
<b>TOTAL</b>	<b>924,98</b>	<b>1 156,96</b>	<b>1 326,88</b>	<b>1 495,12</b>	<b>1 385,01</b>

Les tonnages de déchets collectés en déchetterie ont diminué en 2020, pouvant s'expliquer par la fermeture de la déchetterie pendant la période de confinement.

Certaines fluctuations ont des raisons indépendantes de la fréquentation, la ferraille est expédiée selon les cours, il peut y avoir à la marge du report de stock d'une année sur l'autre.

#### 4.4 – Bilan des tonnages collectés en 2020

Déchets collectés	Tonnages 2019	Tonnages 2020	Ratio en Kg/hab
Ordures Ménagères	1 239	1 218	208,92
Déchets recyclables	601	499	85,59
Déchetterie	1 495	1 385	178,53
<b>Total</b>	<b>3 335</b>	<b>3 102</b>	473,04

Le tonnage global collecté en 2020 a diminué de 7 % par rapport à 2019.

#### 4.5 – Bilan des tonnages valorisés en 2020

Déchets valorisés	Collecte	Déchetterie	Total
Acier	8,790		8,79
Aluminium	0,759		0,76
Carton	71,444	0,000	71,44
Emballage Liquide Alimentaire	7,082	0,000	7,08
Flacons plastiques	32,891	0,000	32,89
Verre	202,000		202,00
Journaux Revues Magazines	121,000		121,00
DEEE		65,000	65,00
DTQD		5,000	5,00
Ferrailles		113,000	132,32
Déchets verts (estimation)		200,000	200,00
Textiles, linges de maison, chaussures (ensemble du territoire)		3,345	3,35
Ampoules/Néons		0,530	0,53
<b>Total</b>	<b>443,966</b>	<b>386,875</b>	<b>850,16</b>

Ainsi ce sont 45,12 % des déchets collectés qui ont été valorisés en 2020.

# **PARTIE 2**

## **Les indicateurs économiques et financiers**

# **CHAPITRE 5**

## **Modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets**

### **5.1 – Modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets**

Le service public de gestion des déchets est exploité en régie directe. Il fait l'objet d'un budget annexe et sa gestion est totalement intégrée aux services de la communauté de communes de la Marche berrichonne.

### **5.2 – Les principales prestations externalisées**

- Traitement des ordures ménagères résiduelles
  - Assuré au centre de tri sur le site de Gournay par la SEG.
  - Le tarif de cette prestation a été en 2020 de 120 116,27 €.
  
- Tri des emballages recyclables
  - Assuré au centre de tri de Noth du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juin 2020 par Evolis23.
  - Le tarif de cette prestation a été en 2020 de 49 123,19 €.
  
  - Assuré au centre de tri de Châteauroux du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2020 par le SYTOM 36.
  - Le tarif de cette prestation a été en 2020 de 15 927,01 €.
  
- Traitement des Déchets Industriels Banals (DIB)
  - Assuré au centre de tri sur le site de Gournay par la SEG.
  - Le tarif de cette prestation a été en 2020 de : 65 497,01 €
  
- Traitement des Déchets Diffus Spécifique (DDS)  
(auparavant dénommés Déchets Ménagers Spéciaux ou Déchets Toxiques en Quantités Dispersés)
  - Assuré par Chimirec.
  - Le tarif de cette prestation a été en 2020 de : 644,40 €

### 5.3 – Coût du service et financement

*Ce bilan tient compte des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2020.*

#### ➤ Les dépenses

<b>FONCTIONNEMENT</b>	2019	2020
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>719 755</b>	<b>716 118</b>

<b>Collecte et traitement</b>	<b>596 792</b>	<b>597 284</b>
Personnel	243 410	243 161
Carburants, batterie véhicule électrique	56 457	49 086
Amortissements	25 894	22 227
Remboursement des emprunts	21 447	31 272
Transports	11 182	13 298
Réparation, location, assurances	46 594	43 927
Divers	8 978	9 146
CET de Gournay	120 538	120 116
Centre de tri de Noth	62 290	49 124
Centre de tri de Châteauroux		15 927

<b>Déchetterie</b>	<b>122 964</b>	<b>118 834</b>
Location bennes	3 283	3 412
Traitements	79 484	74 662
Personnel	33 192	33 158
Matériel	1 214	2 519
Amortissements	3 531	3 031
Divers	2 259	2 052

#### **INVESTISSEMENTS**

<b>Dépense nette d'investissement</b>	<b>8 590,50</b>
Souscription actions SPL Tri Berry Nivernais	8590,50

#### ➤ Les recettes

<b>FONCTIONNEMENT</b>	2019	2020
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>651 935</b>	<b>646 658</b>

Redevance pour élimination des OM	518 582	523 890
Prestations de services à collectivités	29 188	29 544

<b>Valorisation + Location</b>	<b>104 165</b>	<b>93 224</b>
Location de conteneurs	8 056	8 146
Valorisation (vente de produits)	41 065	25 668
Soutien CITEO - Emballages	47 468	51 256
Soutien CITEO - papiers	6 080	6 660
Soutien Eco-TLC (Textiles)	573	571
Soutien Eco-DDS (Déchets Toxiques Quantités Disper	923	923



#### Redevance pour élimination des OM :

Il s'agit des redevances constituant une contrepartie financière du service rendu. Elles sont supportées par l'ensemble des usagers du service.

La redevance demandée à chaque usager est calculée en fonction de la composition du foyer et de la fréquence de collecte.

#### Prestation de services aux collectivités :

Il s'agit du produit des :

- facturation de la mise à disposition de la déchetterie aux habitants des communes de Lourdoueix Saint Pierre, Measnes et Chéniers.
- facturation du traitement des déchets verts pour la commune d'Aigurande.

#### Location de conteneurs :

Des conteneurs sont loués aux particuliers qui en font la demande.

#### Valorisation (Vente de produits)

Il s'agit du produit de la vente de certains matériaux triés : le verre, les emballages ménagers recyclables, l'aluminium, l'acier, les journaux-revues-magazines, les plastiques, la ferraille.

Au cours de l'année 2020 les produits des ventes de matériaux sont les suivants :

Total	25 668
Verre	6 819
Cartons	2 870
Aluminium	298
Acier	1 020
Ferraille	4 454
Plastique	5 494
Journaux, revues, magazines	0
DEEE	4 713

#### Aide Citéo

La communauté de communes de la Marche berrichonne a décidé en 2018 de prolonger son contrat avec l'éco-organisme Citéo en adhérant au contrat barème F 2018-2022.

La période d'agrément 2018-2022 est porteuse d'importants enjeux pour la filière des emballages ménagers :

- Poursuivre et renforcer les démarches d'éco-conception, en veillant en particulier à mieux anticiper les innovations et les nouveaux types d'emballages.
- Atteindre l'objectif national de 75% de taux de recyclage dans des conditions économiques optimisées d'ici 2022. Cet objectif nécessite notamment d'élargir les consignes de tri à tous les emballages ménagers, en particulier les plastiques autres que les bouteilles et flacons.

#### Aide EcoFolio

La Communauté a signé en 2008 une convention avec ECOFOLIO pour bénéficier d'un soutien à la collecte et au traitement des papiers, journaux-revues-magazines et déchets d'imprimerie.

#### Aide DEEE et RECYLUM

La Communauté a signé en 2010 une convention d'adhésion avec OCAD3E pour la récupération :

- des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) par Ecosystèmes
- les lampes usagers (Ampoules et néons) par RECYLUM,

organismes chargés de la collecte et du traitement de ces matériaux, ce qui lui permet de bénéficier de soutiens financiers pour le recyclage de ces déchets.

#### Aide Eco TLC

La Communauté a signé en 2014 une convention avec ECO TLC lui permettant de bénéficier d'un soutien à la collecte et au traitement des Textiles d'habillement, Linges de maison et chaussures.

#### Aide Eco-DDS

La Communauté a signé en 2014 une convention avec ECO-DDS lui permettant de bénéficier d'un soutien à la communication et au traitement des Déchets Toxiques en Quantité Dispersés.



### 3. Synthèse

	2019	2020
Base population	5830	5807
<b>DEPENSES</b>		
Coût global brut du service élimination des déchets:	719 755,00	716 118,00
Coût par habitant	123,46	123,32
<b>RECETTES</b>		
Recettes de valorisation (y compris location):	104 165,00	93 224,00
Recettes par habitant	17,87	16,05
<b>COÛT FINAL</b>	<b>105,59</b>	<b>107,27</b>

---

## ANNEXE 1

### Quelques tarifs de redevances Année 2020

	TTC
Redevance accès au service / foyer	44,00
<b>Personne seule</b>	
AIGURANDE (1)	80,92
BOURG (2)	71,58
CAMPAGNE (3)	60,22
<b>2 ou 3 personnes</b>	
AIGURANDE (1)	121,38
BOURG (2)	107,38
CAMPAGNE (3)	90,34

(1) AIGURANDE

- 1 collecte des ordures ménagères par semaine
- 1 collecte double flux (emballages recyclables et JRM) par semaine

(2) BOURG

- 1 collecte double flux (ordures ménagères et emballages recyclables) par semaine

(3) CAMPAGNE

- 1 collecte double flux (ordures ménagères et emballages recyclables) par quinzaine